



# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 5 dhoulkaâda 1433 – 21 septembre 2012

155<sup>ème</sup> année

N° 75

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

<b>Assemblée Nationale Constituante</b>	
Attribution du rang et des avantages d'un secrétaire d'Etat .....	2196
<b>Présidence de la République</b>	
Nomination d'un attaché à la Présidence de la République .....	2196
<b>Présidence du Gouvernement</b>	
Nomination d'un chargé de mission .....	2196
<b>Ministère de la Justice</b>	
Nomination de sous-directeurs .....	2196
Nomination d'un chef de service .....	2196
<b>Ministère de la Défense Nationale</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office de développement de Rjim Maâtoug .....	2196
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	
Nomination de chefs de services .....	2196
Cessation de fonctions .....	2197
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
<b>Décret n° 2012-1860 du 11 septembre 2012</b> , portant organisation du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger .....	2197
Nomination de chefs de services .....	2199

<b>Ministère de la Culture</b>	
<b>Décret n° 2012-1885 du 11 septembre 2012</b> , modifiant le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture .....	2201
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
<b>Décret n° 2012-1886 du 11 septembre 2012</b> , portant création des établissements d'œuvres universitaires.....	2203
Nomination d'un directeur général.....	2204
Nomination d'un secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	2204
Nomination de directeurs d'établissements des œuvres universitaires .....	2204
Nomination d'un maître de conférences.....	2204
Nomination de maîtres technologues .....	2205
Nomination de professeurs hospitalo-universitaires.....	2205
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires.....	2206
Nomination d'un chef de service.....	2206
<b>Ministère de l'Industrie</b>	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société nationale de distribution des pétroles .....	2206
<b>Ministère de l'Agriculture</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux.....	2206
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société nationale de la protection des végétaux.....	2206
Nomination de membres au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait .....	2207
Nomination de membres au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des légumes.....	2207
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord .....	2207
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence de promotion des investissements agricoles.....	2207
Nomination de membres au conseil d'administration de l'office des terres domaniales.....	2207
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre national des études agricoles.....	2208
Nomination de membres au conseil d'entreprise de l'office de l'élevage et des pâturages .....	2208
<b>Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille</b>	
Nomination de directeurs.....	2208
Nomination de sous-directeurs.....	2208
Nomination de chefs de services.....	2208
Cessation de fonctions.....	2209
<b>Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières</b>	
<b>Décret n° 2012-1910 du 4 septembre 2012</b> , portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre non immatriculées sises à la délégation de Metouia, gouvernorat de Gabès, nécessaires à la construction d'un hélicoptère et d'un centre d'entretien dans le cadre de la construction de l'autoroute Sfax-Gabès et ses annexes (tronçon de Gabès). .....	2209
<b>Décret n° 2012-1911 du 4 septembre 2012</b> , portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre non immatriculées sises à la délégation de Béni Khdech, gouvernorat de Médenine, nécessaires à la réalisation d'une station de dessalement et d'un réservoir d'eau.....	2210
<b>Ministère de la Jeunesse et des Sports</b>	
Nomination de directeurs .....	2211
Nomination de chefs d'unités.....	2211

Nomination de chefs de bureaux .....	2211
Nomination d'inspecteur principal adjoint .....	2212
Nomination d'un secrétaire principal.....	2212
Nomination de chefs de service.....	2212
Nomination d'un chef de cellule.....	2212
Cessation de fonctions.....	2212
<b>Ministère de l'Équipement</b>	
Nomination de directeurs .....	2213
Nomination de sous-directeurs .....	2213
Nomination de chefs de service.....	2213
Arrêté du ministre de l'équipement du 4 septembre 2012, portant délimitation des zones requérant l'établissement du plan d'aménagement urbain du village de Layoun, délégation de Layoun, gouvernorat de Kasserine.....	2213
Nomination d'administrateur au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre .....	2214
<b>Ministère de la Santé</b>	
Nomination de directeurs .....	2214
Nomination de chefs de services hospitaliers .....	2214
Nomination d'un sous-directeur .....	2215
Nomination de chefs de services.....	2215
Nomination d'un inspecteur .....	2215
Nomination d'un inspecteur adjoint.....	2215
Nomination de directeurs d'hôpitaux de circonscription .....	2215
Cessation de fonctions.....	2215
Nomination de membres au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population .....	2216
Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis .....	2216
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said .....	2216
<b>Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre d'études et de recherches des télécommunications .....	2216
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre national de l'informatique.....	2216
Nomination de membres au conseil d'administration de l'office national des postes.....	2216

## décrets et arrêtés

### ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

#### Par décret n° 2012-1845 du 4 septembre 2012.

Est attribué à Monsieur Moncef Hdidane, chef du cabinet du président de l'assemblée nationale constituante, le rang et les avantages d'un secrétaire d'Etat, à compter du 8 décembre 2011.

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Par arrêté républicain n° 2012-208 du 17 septembre 2012.

Madame Hajer Langliz est nommée attachée à la Présidence de la République, et ce, à compter du 15 mars 2012.

### PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

#### Par décret n° 2012-1846 du 18 septembre 2012.

Monsieur Adel Ben Omar est nommé chargé de mission au cabinet du chef du gouvernement, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

### MINISTERE DE LA JUSTICE

#### Par décret n° 2012-1847 du 6 septembre 2012.

Monsieur Fathi Ahmed Alouechtati, lieutenant colonel des prisons et de la rééducation est chargé des fonctions de sous-directeur des inspections et des enquêtes à l'inspection des services pénitentiaires et rééducatifs à l'établissement des prisons et de la rééducation.

#### Par décret n° 2012-1848 du 6 septembre 2012.

Monsieur Lassed Ibrahim Abdennebi, commandant des prisons et de la rééducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des équipements et de l'informatique, à la direction des services communs à l'établissements des prisons et de la rééducation.

#### Par décret n° 2012-1849 du 6 septembre 2012.

Monsieur Hichem El'Hédi Bakkouri, commandant des prisons et de la rééducation, est chargé des fonctions de chef de service des mutations des prisonniers à la direction des unités pénitentiaires à l'établissement des prisons et de la rééducation.

### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

#### Par arrêté du ministre de la défense nationale du 28 août 2012.

Le capitaine de vaisseau Faouzi Zaïem est nommé membre représentant le ministère de la défense nationale au conseil d'entreprise de l'office de développement de Rjim Maâtoug, et ce, en remplacement de Monsieur Jamel Chrigui.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

#### Par décret n° 2012-1850 du 4 septembre 2012.

Madame Leila Mahjoub épouse Jbali, médecin vétérinaire inspecteur régional, est chargée des fonctions de chef de service d'inspection d'hygiène vétérinaire à la direction d'hygiène à la direction générale de la propreté, d'hygiène et de protection de l'environnement à la commune de Tunis.

#### Par décret n° 2012-1851 du 4 septembre 2012.

Madame Rabiaa Charfeddine épouse Chaker, médecin de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service médical à la direction d'hygiène à la direction générale de la propreté, d'hygiène et de protection de l'environnement à la commune de Tunis.

#### Par décret n° 2012-1852 du 4 septembre 2012.

Mademoiselle Nada Toumi, médecin vétérinaire sanitaire principal, est chargée des fonctions de chef de service de prévention d'hygiène et de traitement préventif des maladies transmissibles à la direction d'hygiène à la direction générale de la propreté d'hygiène et de protection de l'environnement à la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1853 du 4 septembre 2012.**

Monsieur Nebil Neji, médecin vétérinaire sanitaire principal, est chargé des fonctions de chef de service de la lutte contre les insectes à la direction de protection de l'environnement urbain à la direction générale de la propreté d'hygiène et de protection de l'environnement à la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1854 du 4 septembre 2012.**

Mademoiselle Nour El Houda Ben Jrad, gestionnaire des documentations et des archives, est chargée des fonctions de chef de service de la documentation à la direction des affaires juridiques, des contentieux et des archives des documents et des archives à la direction générale des services communs de la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1855 du 4 septembre 2012.**

Monsieur Abdelmajid Maatoug, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des études et de l'organisation des méthodes de travail et de réparation à la direction générale de la propreté et d'hygiène et de protection de l'environnement à la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1856 du 4 septembre 2012.**

Monsieur Imed Belhaj, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service de préparation et de l'exécution du titre I à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs de la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1857 du 4 septembre 2012.**

Monsieur Ghazi Bousoffara, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de contrôle d'hygiène du secteur Nord à la direction d'hygiène à la direction générale de la propreté d'hygiène et de protection de l'environnement de la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1858 du 4 septembre 2012.**

Monsieur Allala Romdhani, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service du secrétariat du conseil municipal au secrétariat général à la commune de Tunis.

**Par décret n° 2012-1859 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mohamed Lassâad Sansa, architecte principal, est déchargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe de la commune de Siliana.

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Décret n° 2012-1860 du 11 septembre 2012, portant organisation du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires sociales,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des Etablissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont complétée et modifiée,

Vu la loi n° 88-60 du 2 juin 1988, portant loi des finances complémentaire pour la gestion 1988 et notamment son article 14,

Vu le décret n° 76-843 du 23 septembre 1976, fixant le régime applicable aux membres des cabinets ministériels, tel que modifié par le décret n° 2009-2251 du 31 juillet 2009,

Vu le décret n° 80-526 du 8 mai 1980, fixant le régime applicable aux chargés de missions dans les cabinets ministériels, tel que modifié par le décret n° 2000-1182 du 22 mai 2000,

Vu le décret n° 96-269 du 14 février 1996, portant organisation du ministère des affaires sociales, tel que complété par le décret n° 2010-1223 du 24 mai 2010,

Vu le décret n° 2012-634 du 8 Juin 2012, relatif à la création du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger au ministère des affaires sociales et fixant ses attributions,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu l'arrêté républicain n° 2011-2 du 24 décembre 2011, relatif à la nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2011-4796 du 23 décembre 2011, relatif à la nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre des affaires étrangères,  
Vu l'avis du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,  
Vu l'avis du ministre des finances,  
Vu l'avis du tribunal administratif,  
Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

## *CHAPITRE PREMIER*

### **Dispositions générales**

Article premier - Le secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger comprend les structures suivantes :

- le cabinet,
- la commission technique consultative de la migration,
- les services spécifiques.

## *CHAPITRE 2*

### **Le cabinet**

Art. 2 - Le cabinet est chargé d'accomplir les tâches qui lui sont confiées par le secrétaire d'Etat et s'engage notamment à :

- étudier toutes les questions soumises au secrétaire d'Etat pour y statuer, y signer ou assurer le suivi,
- informer le secrétaire d'Etat de l'activité générale du département,
- notifier et suivre les directives du secrétaire d'Etat aux responsables y relevant,
- assurer les relations avec les instances officielles, les organisations nationales et internationales opérant dans le domaine de la migration,
- coordonner avec les services communs du ministère de tutelle.

Le cabinet est dirigé par un coordonnateur général assisté par des chargés de mission.

## *CHAPITRE 3*

### **La commission technique consultative de la migration**

Art. 3 - La commission technique consultative de la migration est appelée à accomplir les tâches suivantes :

- examiner et émettre un avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le secrétaire d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger,

- présenter des propositions pour le développement de la politique de la migration et des mécanismes y afférents, afin de promouvoir les conditions des Tunisiens à l'étranger,

- assurer le suivi des principaux événements relatifs à la migration et aux Tunisiens à l'étranger à l'échelle nationale et internationale,

- assurer le suivi des flux migratoires de retour et la migration lointaine.

Art. 4 - La composition et les attributions de la commission technique consultative de la migration sont fixées par arrêté du ministère de tutelle et sur proposition du secrétaire d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger.

## *CHAPITRE 4*

### **Les services spécifiques**

Art. 5 - Les services spécifiques du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger comprennent les structures suivantes :

- la direction générale de la coopération internationale en matière de migration,
- la direction générale de la planification et du suivi.

Art. 6 - La direction générale de la coopération internationale en matière de migration est chargée de la prospection des opportunités de coopération internationale bilatérale et multilatérale en matière de migration et l'assistance des Tunisiens à l'étranger sur les plans sociaux, économiques, juridiques et culturels.

A cet effet, elle comprend la direction de la coopération internationale bilatérale et multilatérale.

Art. 7 - La direction de la coopération internationale bilatérale et multilatérale est chargée de promouvoir la coopération avec tous les pays en vue d'assister les Tunisiens qui y résident, entretenir des liens avec les pays d'origine des émigrés étrangers en Tunisie et conclure les conventions appropriées en la matière. Elle participe à l'élaboration et à la négociation des projets de conventions qui seront conclues par l'Etat Tunisien et qui visent la protection et la consolidation des droits sociaux et économiques des migrants.

La direction est également chargée de promouvoir la coordination des relations avec les organisations et les organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la migration et d'assurer la coordination, l'examen et le suivi des préoccupations des migrants.

A cet effet, elle comprend deux unités :

- une unité de la coopération internationale.
- une unité de la coopération avec les organisations régionales et internationales.

L'unité de la coopération internationale est dirigée par un cadre ayant au moins une fonction équivalente à celle d'un sous-directeur d'administration centrale et assisté par deux chefs de service. L'unité de la coopération avec les organisations régionales et internationales est dirigée par un cadre ayant au moins une fonction équivalente à celle d'un sous-directeur d'administration centrale et assisté par un chef de service.

Art. 8 - La direction générale de la planification et du suivi est chargée de fixer la stratégie d'action du secrétariat d'Etat en matière de migration intérieure et extérieure et de proposer les projets, programmes et politiques afférents à la migration des Tunisiens à l'étranger et des étrangers en Tunisie et de superviser les établissements sous la tutelle du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger.

A cet effet, elle comprend deux directions :

- la direction de la planification et de la prospective,
- la direction du suivi et de la communication.

Art. 9 - La direction de la planification et de la prospective est chargée de la conception de la stratégie du secrétariat d'Etat et des établissements sous tutelle en matière de migration dans le cadre des orientations de l'Etat et sa politique en la matière :

A cet effet, elle comprend deux unités :

- \* unité de diagnostic et d'analyse,
- \* unité de prospective.

Chaque unité est dirigée par un cadre ayant au moins une fonction équivalente à celle d'un sous-directeur d'administration centrale.

Art. 10 - La direction du suivi et de la communication est chargée d'assurer la tutelle sur les établissements et structures relevant du secrétariat d'Etat et l'instauration de mécanismes et cadres de la communication administrative et numérique avec les Tunisiens résidant à l'étranger ou les migrants en Tunisie.

A cet effet, elle comprend deux unités :

- \* unité de tutelle des établissements,
- \* unité de communication et d'assistance,

L'unité de communication et d'assistance est dirigée par un cadre ayant au moins une fonction équivalente à celle d'un sous-directeur d'administration centrale et assisté par deux chefs de service.

L'unité de tutelle des établissements est dirigée par un cadre ayant au moins une fonction équivalente à celle d'un sous-directeur d'administration centrale.

## CHAPITRE 5

### Dispositions diverses

Art. 11 - La direction générale des services communs, le bureau des relations avec les citoyens, l'Inspection générale et les différents services extérieurs relevant du ministère des affaires sociales sont appelés, chacun dans le cadre de ses attributions, à répondre aux besoins du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger.

Art. 12 - L'office des Tunisiens à l'étranger est soumis à la tutelle du secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger.

Art. 13 - Le ministre des affaires sociales et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 septembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

### **Par décret n° 2012-1861 du 8 septembre 2012.**

Madame Saloua Ghozzi épouse Ben Salha, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de chef de service du bâtiment à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales.

### **Par décret n° 2012-1862 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Fekher Lahouek, analyste, est chargé des fonctions de chef de service de la formation à la sous-direction de la formation et de l'évaluation à la direction de la lutte contre l'analphabétisme et de l'enseignement des adultes à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1863 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Sahbi Lamloom, médecin de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affiliés à la sous-direction des relations avec les affiliés à la direction des relations avec les organismes de sécurité sociale et les affiliés à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1864 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Anis Melki, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la recherche à la sous-direction de la recherche pédagogique et des programmes à la direction de la lutte contre l'analphabétisme et de l'enseignement des adultes à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1865 du 8 septembre 2012.**

Madame Fatma Horri épouse Horri, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention au centre de défense et d'intégration sociales de Bizerte.

**Par décret n° 2012-1866 du 8 septembre 2012.**

Madame Madiha Bouchir épouse Rezgui, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service d'observation et de suivi au centre social d'observation des enfants.

**Par décret n° 2012-1867 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Habib El Ouni, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de service d'admission et de protection au centre social d'observation des enfants.

**Par décret n° 2012-1868 du 8 septembre 2012.**

Madame Sihem El Ouaer épouse Soltani, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre social d'observation des enfants.

**Par décret n° 2012-1869 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Anis Mazouzi, analyste, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales de Médenine.

**Par décret n° 2012-1870 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Tarek Arif, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de prévention au centre de défense et d'intégration sociales de Kairouan.

**Par décret n° 2012-1871 du 8 septembre 2012.**

Madame Nozha Ben Abdessalem épouse Jaballah, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service des statuts à la sous-direction des négociations collectives à la direction des négociations collectives à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1872 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Abdelmalek Nsiri, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales de Sidi Bouzid.

**Par décret n° 2012-1873 du 8 septembre 2012.**

Madame Souad Falfoul épouse Ben Youssef, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales d'El Fahs.

**Par décret n° 2012-1874 du 8 septembre 2012.**

Madame Hanen Khzemi épouse Miled, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service des relations avec les associations à la sous-direction des associations à la direction de la solidarité et du développement social à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1875 du 8 septembre 2012.**

Madame Noura Arbi épouse Elarbi, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales du Kef.

**Par décret n° 2012-1876 du 8 septembre 2012.**

Madame Hasna Ben Naceur épouse Ben Taher, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service d'encadrement et d'insertion au centre de défense et d'intégration sociales de Gabès.



**Par décret n° 2012-1877 du 8 septembre 2012.**

Madame Sonia Gara épouse Klaii, administrateur conseiller du service social, est chargée des fonctions de chef de service de la protection au centre de défense et d'intégration sociales d'El Fahs.

**Par décret n° 2012-1878 du 8 septembre 2012.**

Madame Asma Thabet épouse Jradi, médecin de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la recherche, des programmes et de la gestion des projets à la sous-direction de la lutte contre le handicap à l'institut de promotion des handicapés.

**Par décret n° 2012-1879 du 8 septembre 2012.**

Madame Mouna Kharraz épouse Marzouk, médecin de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des organismes de sécurité sociale à la sous-direction du contrôle à la direction des relations avec les organismes de sécurité sociale et les affiliés à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1880 du 8 septembre 2012.**

Madame Monia Chebbi épouse Khélifi, administrateur de service social, est chargée des fonctions de chef de service des logements sociaux à la sous-direction du contrôle à la direction des relations avec les organismes de sécurité sociale et les affiliés à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1881 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Housseem Tbeibi, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service des programmes d'insertion à la sous-direction de la défense sociale à la direction de la défense sociale à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

**Par décret n° 2012-1882 du 8 septembre 2012.**

Mademoiselle Najoua Ghrir, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service d'encadrement et d'insertion au centre de défense et d'intégration sociales de Sfax.

**Par décret n° 2012-1883 du 8 septembre 2012.**

Monsieur Yassine Jebali, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de la protection au centre de défense et d'intégration sociales de Kasserine.

**Par décret n° 2012-1884 du 8 septembre 2012.**

Mademoiselle Aicha Belhaj, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service de la classification professionnelle à la sous-direction des salaires à la direction des salaires et de la productivité à la direction générale du travail au ministère des affaires sociales.

**MINISTERE DE LA CULTURE**

**Décret n° 2012-1885 du 11 septembre 2012, modifiant le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la culture,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels promulgué par la loi n° 94-35 du 24 février 1994, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret-loi n° 2011-43 du 25 mai 2011,

Vu le décret n° 76-843 du 23 septembre 1976, fixant le régime applicable aux membres des cabinets ministériels et les indemnités y allouées, tel que modifié par le décret n° 2009-2251 du 31 juillet 2009,

Vu le décret n° 80-526 du 8 mai 1980, fixant le régime applicable aux chargés de mission auprès des cabinets ministériels, tel que modifié par le décret n° 2000-1182 du 22 mai 2000,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996 fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture, tel que modifié et complété par le décret 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret n° 2005-1707 du 6 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le décret n° 2005-2975 du 8 novembre 2005 portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de la culture, de la jeunesse et des loisirs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006 fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret n° 2010-771 du 20 avril 2010, portant création des cellules d'encadrement des investisseurs,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Les dispositions de l'article 26 ter du décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture tel que modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 26 ter (nouveau) :

« La direction générale du patrimoine est chargée notamment de ce qui suit :

- élaborer les propositions relatives aux orientations stratégiques dans le domaine du patrimoine et suivre leur exécution en coordination et collaboration avec les établissements et les structures œuvrant dans le domaine du patrimoine.

- présenter les propositions visant à développer le système de gestion du patrimoine national et y apporter l'efficacité requise en collaboration et coordination avec les structures concernées.

- suivre les programmes, les projets et les plans visant à assurer la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national matériel et immatériel et son intégration au service des objectifs du développement durable dans ses dimensions culturelles, économiques et sociales en collaboration avec les établissements concernés.

- suivre les établissements œuvrant dans le domaine du patrimoine et soumis à la tutelle du ministère de la culture et assurer la coordination entre les dits établissements,

- œuvrer au développement des programmes du partenariat avec les associations opérant dans le domaine du patrimoine et impulser l'investissement privé dans ce domaine et assurer la promotion du tourisme culturel en collaboration et coordination avec les structures concernées,

- œuvrer au développement des relations de coopération et du partenariat dans le domaine du patrimoine aux niveaux national et international et ce en coopération avec les structures concernées.

A cet effet, la direction générale du patrimoine comprend :

- la direction de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine,

- la direction des musées.

1- la direction de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine est chargée notamment de ce qui suit :

- suivre les programmes et les projets visant à la sauvegarde des monuments historiques, des sites culturels et des ensembles historiques et traditionnels et les biens meubles culturels et les prévenir contre les dangers et menaces,

- proposer les programmes et les projets visant à protéger les monuments historiques, les sites culturels et les ensembles historiques et traditionnels, à leur valorisation, à leur mise en valeur et les faire connaître,

- œuvrer à l'application des mécanismes visant à la protection du patrimoine matériel et immatériel conformément à la législation en vigueur,

- veiller à la protection du patrimoine immatériel, à sa valorisation et à le faire connaître en coordination et collaboration avec les établissements et les structures concernés.

A cet effet, la direction de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine comprend :

- La sous-direction du patrimoine matériel, qui comprend deux services :

- le service de la protection du patrimoine matériel,  
- le service de la valorisation du patrimoine matériel et de sa mise en valeur.

- la sous-direction du patrimoine immatériel, qui comprend deux services suivants :

- le service de l'inventaire et de la documentation du patrimoine immatériel,

- le service de la valorisation et de la mise en valeur du patrimoine immatériel.

2- la direction des musées est chargée notamment de ce qui suit :

- contribuer à la mise des programmes nationaux dans le domaine des musées et suivre leur exécution en coordination avec les structures et les établissements concernés,

- veiller à la bonne exécution des programmes de développement et de la promotion des musées,

- contribuer au contrôle technique des structures chargées de la création des musées, de leur gestion et du suivi de leurs programmes,

- suivre le travail des musées publics et privés,

- œuvrer à la bonne gestion des pièces et des collections relevant des musées et contrôler les registres de leur inventaire.

A cet effet, la direction des musées comprend :

La sous-direction de la programmation et des projets des musées, qui comprend les deux services suivants :

- le service de la programmation et du suivi des projets,

- le service d'études et de la diffusion de la culture muséographique,

- la sous-direction du suivi et de l'évaluation, qui comprend les deux services suivants :

- le service du suivi des musées,

- le service des pièces et des collections muséographiques.

Art. 2 - Les termes « le directeur général de la jeunesse » cités à l'article 2 (nouveau) du décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture tel que modifié et complété par le décret 2003-1819 du 25 août 2003 susvisé, sont abrogés et remplacés par les termes suivants : « le directeur général du patrimoine ».

Les termes « direction générale de la jeunesse » cités au quatrième tiret de l'article 24 (nouveau) du décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture, tel que modifié et complété par le décret 2003-1819 du 25 août 2003 susvisé, sont abrogés et remplacés par les termes suivants : « direction générale du patrimoine ».

Art. 3 - Sont abrogées les dispositions du dernier tiret de l'article 24 (nouveau) et les dispositions de l'article 30 du décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, portant organisation du ministère de la culture tel que modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003 susvisé.

Art. 4 - le ministre de la culture et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 septembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**Décret n° 2012-1886 du 11 septembre 2012, portant création des établissements d'œuvres universitaires.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 88-135 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Nord, telle que modifiée par le décret n° 2006-2245 du 7 août 2006,

Vu le décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, portant attributions, organisation des établissements des œuvres universitaires et emplois fonctionnels dans les dits établissements, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-3720 du 12 novembre 2011,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Sont créés les établissements d'œuvres universitaires suivants :

- la cité universitaire de Kelibia,
- le restaurant universitaire d'El Mourouj,
- le restaurant universitaire du technopôle de Borj Cedria.

Ces établissements sont placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sous réserve des dispositions de la loi n° 88-135 susvisée.

Ces établissements sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Leurs budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat.

Art. - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 septembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

#### **Par décret n° 2012-1887 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mokhtar Farid, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre national des sciences des matériaux au technopole de Borj Cedria, à compter du 22 novembre 2011.

#### **Par décret n° 2012-1888 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Abdallah Bouzid, analyste, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des beaux arts de Tunis.

#### **Par décret n° 2012-1889 du 6 septembre 2012.**

Madame Saida Guesmi épouse Ziadi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) à la cité universitaire El Mourouj.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

#### **Par décret n° 2012-1890 du 6 septembre 2012.**

Madame Souad Ben Ali Abdelmoula, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au restaurant universitaire Bouchoucha.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

#### **Par décret n° 2012-1891 du 6 septembre 2012.**

Madame Samia Jami épouse Riahi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire Balkis El Menzah VII.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

#### **Par décret n° 2012-1892 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mondher Mejri, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé maître de conférences en génie biologique à l'institut supérieur des études technologiques de Zaghuan, à compter du 12 janvier 2012.

**Par décret n° 2012-1893 du 6 septembre 2012.**

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mohamed Abdallah	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie électrique	27/11/2011
Ferid Belaid			27/11/2011
Fathi Ettayeb			27/11/2011
Oualid El Hadda			27/11/2011
Samir Medhioub	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	Génie civil	21/12/2011
Mohamed Ridha Khiari	Institut supérieur des études technologiques de Zaghouan	Génie des procédés	24/12/2011
Mohamed Anouar Aloued	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie mécanique	27/12/2012

**Par décret n° 2012-1894 du 6 septembre 2012.**

A compter du 9 octobre 2011, les technologues dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues en économie et gestion conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation
Chiraz Gharbi épouse Rzaigui	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte
Nabila Larbi épouse Khelifi	
Kamel El Jallouli	Institut supérieur des études technologiques de Sfax
Slaheddine Khelifi	Institut supérieur des études technologiques de Radès
Samir Boubaker	Institut supérieur des études technologiques de Zaghouan
Hatem Aouadi	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan

**Par décret n° 2012-1895 du 6 septembre 2012.**

Madame Anissa El Ouni épouse Chelbi est nommée maître technologue en économie et gestion à l'institut supérieur des études technologiques de Nabeul, à compter du 28 octobre 2011.

**Par décret n° 2012-1896 du 6 septembre 2012.**

Madame Yosr Ammar épouse Salhi est nommée maître technologue en économie et gestion à l'institut supérieur des études technologiques de Charguia, à compter du 26 octobre 2011.

**Par décret n° 2012-1897 du 6 septembre 2012.**

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine dentaire mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, à compter du 3 janvier 2012, et ce, conformément au tableau suivant :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté
Sonia Ghoul	Histologie-embryologie	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Zied Baccouche	Odontologie conservatrice et endodontie	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Soufiene Turki	Parodontologie	Au titre du ministère de la défense nationale

### Par décret n° 2012-1898 du 6 septembre 2012.

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en pharmacie mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, à compter du 11 mars 2011, et ce, conformément au tableau suivant :

N°	Prénom et nom	Spécialité : biologie	Faculté
1	Maha Mastouri	Biologie médicale humaine : option microbiologie	Faculté de pharmacie de Monastir
2	Nabil Sakly	Biologie médicale humaine : option immunologie	Faculté de pharmacie de Monastir
3	Asma Omezzine	Biologie médicale humaine : option biochimie	Faculté de pharmacie de Monastir
4	Mohamed Ben Moussa	Biologie médicale humaine : option microbiologie	Faculté de pharmacie de Monastir au titre du ministère de la défense nationale

### Par décret n° 2012-1899 du 6 septembre 2012.

Les assistants hospitalo-universitaires en médecine dentaire mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine dentaire, à compter du 14 décembre 2011, et ce, conformément au tableau suivant :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté
Hiba Triki	Prothèse partielle amovible	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Dorra Kammoun	Biomatériaux	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Jamila Jaouadi	Prothèse totale adjointe	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Nedra Khedhr	Orthodontie	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Chiraz Baccouche	Anatomie dentaire	Faculté de médecine dentaire de Monastir

### Par décret n° 2012-1900 du 6 septembre 2012.

Monsieur Mohamed Ali Ben Hadj Salah, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service du paiement des salaires du personnel à la sous-direction des affaires administratives et financières à la direction des services communs à l'office des œuvres universitaires pour le Nord.

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE

### Par arrêté du ministre de l'industrie du 28 août 2012.

Monsieur Raouf Sfar est nommé administrateur représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la société nationale de distribution des pétroles, et ce, en remplacement de Monsieur Naceur Sahli.

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.

Monsieur Ahmed Hnider Jarallah est nommé membre représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, et ce, en remplacement de Monsieur Ali Belhaj Mbarek.

### Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.

Monsieur Lotfi Arbi est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de la société nationale de la protection des végétaux, et ce, en remplacement de Madame Hedia Chaouachi.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Sont nommés membres représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait Messieurs :

- Mohsen Adel Abed Enbi,
- Abdelsalem Gargouri,
- Noâmene Ichi,
- Mehdi Sebri.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Sont nommés membres au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des légumes durant la période allant du 25 novembre 2010 jusqu'au 24 mai 2012, Madame et Messieurs :

- Fethi Sakli : représentant du ministère de l'agriculture,
- Bechir Nefzi : représentant du ministère du commerce et de l'artisanat,
- Salma Ghomrasni : représentante du ministère des finances,
- Noâmene Ben Hamouda : représentant du ministère de l'industrie,
- Mustapha Lassoued : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
- Hechmi Jlassi : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
- Mustapha Ben Jmila : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
- Chefik Chebil : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
- Samir Majoul : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,
- Montassar Khalfallah : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,
- Zouhir Ben Ch'Hida : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,
- Samir Horchani : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Sont nommés membres au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des légumes durant la période allant du 25 mai 2012 jusqu'au 24 novembre 2013 Madame et Messieurs :

- Fethi Sakli : représentant du ministère de l'agriculture,

- Bechir Nefzi : représentant du ministère du commerce et de l'artisanat,

- Salma Ghomrasni : représentante du ministère des finances,

- Noâmene Ben Hamouda : représentant du ministère de l'industrie,

- Mohamed Mongi Ben Mansour : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,

- Lotfi Moulahi : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,

- Habib Nabi : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,

- Abdelsalem Sliman : représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche,

- Samir Majoul : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,

- Montassar Khalfallah: représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,

- Zouhir Ben Ch'Hida : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,

- Samir Horchani : représentant de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Madame Sondos Kamoun est nommée membre représentant le ministère de l'agriculture au conseil d'administration de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, et ce, en remplacement de Monsieur Fethi Lebdi.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Monsieur Ahmed Hnider Jarallah est nommé membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'entreprise de l'agence de promotion des investissements agricoles.

### **Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Monsieur Makram Dougui est nommé membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration de l'office des terres domaniales, et ce, en remplacement de Monsieur Adel Asmi.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Madame Samia Saïdane est nommée membre représentant le ministère de l'agriculture au conseil d'administration de l'office des terres domaniales, et ce, en remplacement de Madame Salwa Khiari.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Mademoiselle Sameh Arafa est nommé membre représentant l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'entreprise du centre national des études agricoles, et ce, en remplacement de Madame Monia Ben Amor.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture du 28 août 2012.**

Sont nommés membres représentant de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'entreprise de l'office de l'élevage et des pâturages Madame et Messieurs :

- Salima Marzouki,
- Abdelhafidh Hmissi,
- Khaled Naouali,
- Abdellatif Bkethria.

**MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME  
ET DE LA FAMILLE**

**Par décret n° 2012-1901 du 6 septembre 2012.**

Madame Yousra Abbassi épouse Houki, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au bureau des études et de la planification au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1902 du 6 septembre 2012.**

Madame Mériem Frikha épouse Tangour, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale au bureau des relations avec le citoyen au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1903 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Chokri Maâtoug, professeur principal de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de directeur des droits de l'enfant et de la sauvegarde de l'enfance à la direction générale de l'enfance au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1904 du 6 septembre 2012.**

Madame Fatma Bouchaa épouse Dhahbi, administrateur conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières, à la direction des affaires financières, à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1905 du 6 septembre 2012.**

Mademoiselle Jazia El Hammami, technicien en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur de la sauvegarde et de l'encadrement de la femme, à la direction générale des affaires de la femme et de la famille, au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1906 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Foued Souissi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'animation socio-éducative, à la direction générale de l'enfance, au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1907 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Souhail Tlili, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service du matériel et du transport, à la direction des affaires financières, à la direction générale des services communs, au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2012-1908 du 6 septembre 2012.**

Madame Hédia Bouzaidi épouse Hannafi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la production, de la diffusion et de la conservation des supports médiatiques à la direction de la communication et de l'éducation sociale au ministère des affaires de la femme et de la famille.



**Par décret n° 2012-1909 du 6 septembre 2012.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Driss M’Najja, professeur de l’enseignement secondaire technique en qualité de sous-directeur de la communication et de l’éducation sociale à la direction de la communication et de l’éducation sociale au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**MINISTERE DES DOMAINES DE  
L’ETAT ET DES AFFAIRES  
FONCIERES**

**Décret n° 2012-1910 du 4 septembre 2012, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre non immatriculées sises à la délégation de Metouia, gouvernorat de Gabès, nécessaires à la construction d'un hélicoptère et d'un centre d'entretien dans le cadre de la construction de l'autoroute Sfax-Gabès et ses annexes (tronçon de Gabès).**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause

d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1551 du 2 juillet 2003, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de reconnaissance et de conciliation en matière d'expropriation,

Vu l'avis des ministres de l'intérieur et de l'équipement,

Vu le rapport de la commission de reconnaissance et de conciliation du gouvernorat de Gabès,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République,

Considérant que les dispositions de l'article 11 (nouveau) de la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003, ci-dessus mentionnée, ont été accomplies.

Décète :

Article premier - Sont expropriées, pour cause d'utilité publique, au profit de l'Etat, en vue d'être incorporées au domaine public routier, pour être mises à la disposition du ministère de l'équipement, des parcelles de terre non immatriculées sises à la délégation de Metouia, gouvernorat de Gabès, nécessaires à la construction d'un hélicoptère et d'un centre d'entretien dans le cadre de la construction de l'autoroute Sfax-Gabès et ses annexes (tronçon de Gabès), entourées d'un liseré rouge sur les plans annexés au présent décret et présentées au tableau ci-après :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	Superficie expropriée	Noms des présumés propriétaires
1	391 conforme à la parcelle A du TPD n° 49987	01ha 31a 94ca	1- Héritiers de Mohamed Ben Mabrouk Ben Gueyed 2- Héritiers de Haj Bouzid Ben Gueyed 3- Héritiers de Dhyeb Ben Khelif Ben Gueyed 4- Salah Ben Gueyed
2	392 conforme à la parcelle A du TPD n° 49988	49a 12ca	1- Héritiers de Mohamed Ben Mabrouk Ben Gueyed 2- Héritiers de Haj Bouzid Ben Gueyed 3- Héritiers de Dhyeb Ben Khelif Ben Gueyed 4- Salah Ben Gueyed
3	394 conforme à la parcelle A du TPD n° 49990	04ha 14a 27ca	1- Héritiers de Mohamed Ben Mabrouk Ben Gueyed 2- Héritiers de Haj Bouzid Ben Gueyed 3- Héritiers de Dhyeb Ben Khelif Ben Gueyed 4- Salah Ben Gueyed

Art. 2 - Sont également expropriées, tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever lesdites parcelles.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur, le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministre de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 septembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Décret n° 2012-1911 du 4 septembre 2012, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre non immatriculées sises à la délégation de Béni Khdech, gouvernorat de Médenine, nécessaires à la réalisation d'une station de dessalement et d'un réservoir d'eau.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 68-22 du 2 juillet 1968, portant création de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, telle que modifiée par la loi n° 76-21 du 21 janvier 1976 et notamment son article 20,

Vu la loi n° 76-85 du 11 août 1976 portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1551 du 2 juillet 2003, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de reconnaissance et de conciliation en matière d'expropriation,

Vu l'avis des ministres de l'intérieur et de l'agriculture,

Vu le rapport de la commission de reconnaissance et de conciliation du gouvernorat de Médenine,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République,

Considérant que les dispositions de l'article 11 (nouveau) de la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003, ci-dessus mentionnée, ont été accomplies.

Décète :

Article premier - Sont expropriées, pour cause d'utilité publique, au profit de l'Etat en vue d'être incorporées au domaine public hydraulique, pour être mises à la disposition du ministère de l'agriculture, (la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux) des parcelles de terre non immatriculées, sises à la délégation de Béni Khdech, gouvernorat de Médenine, nécessaires à la réalisation d'une station de dessalement et d'un réservoir d'eau, entourées d'un liseré rouge sur le plan annexé au présent décret et présentées au tableau ci-après :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	Superficie expropriée	Noms des présumés propriétaires
1	A du plan TPD n° 46327	30a 88ca	Ahmed Ben Belgacem Ben Haj Ahmed Addeli
	B du plan TPD n° 46327	13a 76ca	
2	C du plan TPD n° 46327	04a 58ca	Mansoura Bent Mabrouk Ben Mohamed Najjar

Art. 2 - Sont également expropriées tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever les dites parcelles.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur, le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministre de l'agriculture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 septembre 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Par décret n° 2012-1912 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mohamed Hosni, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Ksar Saïd au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 5 octobre 2009 jusqu'au 25 mai 2010.

**Par décret n° 2012-1913 du 6 septembre 2012.**

Madame Raoudha Mlouhia née Assal, administrateur, est chargé des fonctions de directeur du bureau de la coopération internationale et des relations extérieures au cabinet du ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1914 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mohsen Hakiri, inspecteur de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des commissariats régionaux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1915 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Habib Messaoud, professeur principal hors classe d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Mahdia au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des commissariats régionaux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1916 du 6 septembre 2012.**

Madame Bisma Makni épouse Rokh, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité de formation des cadres de l'enseignement et de l'inspection pédagogique de l'éducation physique et des sports au département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-24 du 2 janvier 2008, portant changement d'appellation du centre national de formation et de recyclage des cadres sportifs et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1917 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mondher Golsom, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de bureau du développement des sports et de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Bizerte au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des commissariats régionaux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1918 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mohamed Ferhi, inspecteur de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Kasserine au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des commissariats régionaux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1919 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Rafik Ben Ameer, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions d'inspecteur principal adjoint à l'inspection générale du ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1920 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Salah Souissi, professeur principal hors classe d'éducation physique, est chargé des fonctions de secrétaire principal chargé du personnel, de l'infrastructure et des équipements sportifs à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Sfax au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1921 du 6 septembre 2012.**

Madame Neila Azabi, professeur principal d'enseignement secondaire d'éducation physique, est chargée des fonctions de chef de service de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Zaghouan au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1922 du 6 septembre 2012.**

Mademoiselle Habiba Zougari, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service de la publication, de la documentation et de la traduction au centre des recherches et de documentation à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1923 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Abderrazek Saihi, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service des institutions et des programmes de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1924 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Liwa Abdelwahèb Masmoudi, professeur d'enseignement secondaire d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de service des recherches pédagogiques et techniques au centre des recherches et de documentation à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Sfax au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1925 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Nabil Harzali, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Sidi Bouzid au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2012-1926 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Hassan Trabelsi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargé des fonctions de chef de cellule de la documentation et de la publication au département de la recherche, des études, de documentation et de communication à l'observatoire national du sport au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 6 (nouveau) du décret n° 2008-2038 du 26 mai 2008, modifiant le décret n° 2003-752 du 25 mars 2003, portant création de l'observatoire national du sport et fixant son organisation administrative et financière, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1927 du 6 septembre 2012.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ali Aiba, inspecteur de l'éducation physique et des sports, en qualité de chef de service de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tozeur au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 23 décembre 2010.

**Par décret n° 2012-1928 du 6 septembre 2012.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Irad Zaâfour, professeur d'enseignement secondaire d'éducation physique, en qualité de chef de service des applications technologiques et du renouvellement technique à la direction de la formation et de la recherche, à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

**Par décret n° 2012-1929 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Ridha Ben Salem, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet d'aménagement et de modernisation du réseau routier classé de l'Etat financé par la banque africaine du développement, relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1930 du 6 septembre 2012.**

Madame Afifa Sfayhi, architecte en chef, est chargée des fonctions de directeur de l'assistance aux collectivités locales à l'agence d'urbanisme du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement,

**Par décret n° 2012-1931 du 6 septembre 2012.**

Mademoiselle Lilia Sifaoui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la programmation à la direction de la programmation et du suivi des projets relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1932 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Abdennaceur Boughalleb ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et de la coordination à la direction de la construction de l'habitat relevant de la direction générale de l'habitat au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1933 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mongi Arfaoui, architecte en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'aide à l'habitat à la direction de l'amélioration de l'habitat relevant de la direction générale de l'habitat au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1934 du 6 septembre 2012.**

Madame Dhouha Neji épouse Lakhoua, architecte principal, est chargée des fonctions de chef de service des autorisations de bâtir et des recours à la direction de la construction de l'habitat relevant de la direction générale de l'habitat au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1935 du 6 septembre 2012.**

Madame Ines Zbiba Epouse Ajlani, architecte principal, est chargée des fonctions de chef de service des études techniques à la sous-direction des études et du contrôle technique à la direction de l'amélioration de l'habitat relevant de la direction générale de l'habitat au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1936 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Mahran Ben Marzouk, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des études techniques à la sous-direction des études routières relevant de la direction des études à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1937 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Houcine Toumi Khadimallah, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du domaine public maritime et de la protection du littoral à la direction des ports maritimes à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement.

**Par décret n° 2012-1938 du 6 septembre 2012.**

Madame Najoua Mahjoub, ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de chef de service du suivi et de la coordination des travaux réalisés à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets routiers financés par le fonds arabe du développement économique et social relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement.

**Arrêté du ministre de l'équipement du 4 septembre 2012, portant délimitation des zones requérant l'établissement du plan d'aménagement urbain du village de Layoun, délégation de Layoun, gouvernorat de Kasserine.**

Le ministre de l'équipement,

Sur proposition du gouverneur de Kasserine,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi organique n° 89-11 du 4 février 1989, relative aux conseils régionaux, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi organique n° 2011-1 du 3 janvier 2011,

Vu le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2009-29 du 9 juin 2009 et notamment son article 14,

Vu l'arrêté de la ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 23 mars 2007 portant délimitation des zones requérant l'établissement du plan d'aménagement urbain du village de Layoun, délégation de Layoun, gouvernorat de Kasserine,

Vu la délibération du conseil régional de Kasserine réuni le 26 juin 2010.

Arrête :

Article premier - Les zones requérant l'établissement du plan d'aménagement urbain du village de Layoun, délégation de Layoun, gouvernorat de Kasserine, sont délimitées par la ligne rouge fermée (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, A') sur le plan annexé au présent arrêté et conformément aux indications insérées dans le tableau suivant :

Points	X	Y
A	91483	50174
B	91427	50270
C	91405	50722
D	91646	50881
E	91663	50506
F	91751	50405
G	91802	50573
H	91964	50818
I	91945	50837
J	92046	50949
K	92171	50965
L	92188	51039
M	91659	50987
N	91728	51217
O	91922	51361
p	92365	51307
Q	92587	51555
R	92398	51644
S	92428	51737
T	92714	51666
U	92227	51122
V	92201	51007
W	92318	90935
X	92561	50716
Y	92786	50784
Z	92671	50425
A'	92358	50213

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 23 mars 2007, susvisé.

Art. 3 - Le gouverneur de Kasserine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 septembre 2012.

*Le ministre de l'équipement*

**Mohamed Salmane**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

### **Par arrêté du ministre de l'équipement du 28 août 2012.**

Monsieur Ahmed Assidi est nommé administrateur représentant le ministère de l'équipement au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre, et ce, en remplacement de Monsieur Hamza Araar.

### **MINISTERE DE LA SANTE**

### **Par décret n° 2012-1939 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Zied Latiri, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de la promotion des prestations sanitaires à la direction régionale de la santé de Ben Arous.

### **Par décret n° 2012-1940 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Abdelaziz Tourjman, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de la santé préventive à la direction régionale de la santé de Ben Arous.

### **Par décret n° 2012-1941 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Hedi Achouri, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Sidi Bouzid.

### **Par décret n° 2012-1942 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Nejib Kaabar, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie pédiatrique à l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis.

**Par décret n° 2012-1943 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Badiaa Jammali Jmour, professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-universitaire à l'hôpital La Rabta (service de médecine dentaire).

**Par décret n° 2012-1944 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Abdellatif Abid professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-universitaire à la clinique de chirurgie dentaire de Monastir (service d'odontologie pédiatrique et prévention).

**Par décret n° 2012-1945 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Jemil Selmi professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-universitaire à la clinique de chirurgie dentaire de Monastir (service de médecine et chirurgie buccales).

**Par décret n° 2012-1946 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Nabih Douki Zbidi professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-universitaire à l'hôpital Sahloul (service de médecine dentaire).

**Par décret n° 2012-1947 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Mohamed Samir Belkhir professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, est reconduit dans les fonctions de chef de service hospitalo-universitaire à la clinique de chirurgie dentaire de Monastir (service d'odontologie conservatrice et endodontie).

**Par décret n° 2012-1948 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Faouzi Gharbi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires générales à l'hôpital régional de Jendouba.

**Par décret n° 2012-1949 du 6 septembre 2012.**

Madame Houaida Ghorbel épouse Rekhis, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé publique de Sfax.

**Par décret n° 2012-1950 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Lamia Marzouki, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la santé scolaire et universitaire à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique du Kef.

**Par décret n° 2012-1951 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Fathi Souabni, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions d'inspecteur des services médicaux et juxtamédicaux à l'inspection médicale et juxtamédicale au ministère de la santé.

En application des dispositions de l'article (13) du décret n° 81-793 du 9 juin 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de sous directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1952 du 6 septembre 2012.**

Le docteur Moncef Bakhouche, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions d'inspecteur adjoint des services médicaux et juxtamédicaux à l'inspection médicale et juxta-médicale à la direction régionale de la santé publique du Kef.

En application des dispositions de l'article (16) du décret n° 2010-1668 du 5 juillet 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2012-1953 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Fekher Zghal, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de l'hôpital de circonscription de Regueb (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

**Par décret n° 2012-1954 du 6 septembre 2012.**

Monsieur Radhouane Noomen, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de l'hôpital de circonscription de Chebba (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

**Par décret n° 2012-1955 du 6 septembre 2012.**

Il est mis fin aux fonctions du docteur Kamel Nabli, professeur hospitalo-universitaire en médecine, chef de service de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique à l'hôpital « Sahloul » de Sousse, et ce, à compter du 9 décembre 2011.

**Par arrêté du ministre de la santé du 28 août 2012.**

Monsieur Mongi Bou Aziz est nommé membre représentant le ministère des affaires sociales, au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population, en remplacement de Madame Imen El Houimel, et ce, à partir du 5 mai 2012.

**Par arrêté du ministre de la santé du 28 août 2012.**

Le docteur Khaled El Aazabi et le docteur Afif Ben Salah sont nommés membres représentants le ministère de la santé au conseil d'entreprise de l'office national de la famille et de la population, en remplacement de Messieurs Mongi El Hamrouni et Taoufik El Zrilli.

**Par arrêté du ministre de la santé du 28 août 2012.**

Le docteur Afif Ben Salah est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis, en remplacement du docteur Mohamed Bel Ayba.

Le conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis est présidé par le docteur Afif Ben Salah.

**Par arrêté du ministre de la santé du 28 août 2012.**

Monsieur Abdelkarim El Habbessi est nommé membre représentant le ministère des finances au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said, en remplacement de Monsieur Mohamed Saleh El Khamessi, et ce, à partir du 6 juillet 2012.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION**

**Par arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 28 août 2012.**

Madame Amel Boukhris est nommée membre représentant le ministère du développement régional et de la planification au conseil d'entreprise du centre d'études et de recherches des télécommunications, et ce, en remplacement de Madame Henda Boulabyar.

**Par arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 28 août 2012.**

Monsieur Abderrahmane Khachtali est nommé membre représentant le ministère des finances au conseil d'entreprise du centre national de l'informatique, et ce, en remplacement de Monsieur Ali Saadi.

**Par arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 8 septembre 2012.**

Il est nommé les deux membres suivants au conseil d'administration de l'office national des postes :

- Monsieur Islah Oueslati : membre représentant le ministère de l'intérieur, et ce, en remplacement de Monsieur Hssan Salim,

- Monsieur Alaya Bechikh : membre représentant le ministère du développement régional et de la planification, et ce, en remplacement de Monsieur Youssef Bou Helal.